



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/2004/4/Add.1
12 décembre 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

(Soixante-sixième session, 17-19 février 2004,
point 3 de l'ordre du jour)

**QUESTIONS DÉCOULANT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE
POUR L'EUROPE, DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
ET D'AUTRES ORGANES DES NATIONS UNIES**

**Suite donnée à la Conférence ministérielle internationale des pays en développement
sans littoral et de transit en ce qui concerne la coopération en matière
de transport en transit (Almaty, 28-29 août 2003)**

Note du secrétariat

Cette conférence avait été organisée à la suite de la résolution 56/180 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 2001, intitulée «Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral». La Déclaration du Millénaire avait également donné une impulsion importante à cette conférence.

L'objet de la Conférence était d'examiner la situation actuelle en matière de systèmes de transport en transit du point de vue des pays en développement sans littoral et de mettre au point des mesures de politique générale appropriées et un programme d'action en vue de les améliorer. Il est admis que les pays en développement sans littoral font partie des pays en développement les plus pauvres. Leur manque d'accès à la mer, leur éloignement et leur isolement des marchés mondiaux se traduisent par des coûts de transport plus élevés et un commerce international moins intense, tant à l'importation qu'à l'exportation, ce qui contribue à exacerber leur pauvreté.

La Conférence a rassemblé des représentants de 83 pays, dont 30 pays en développement sans littoral et 33 pays en développement de transit. Des délégués de 23 organisations internationales, régionales et sous-régionales ont également participé à la Conférence.

La séance d'ouverture a été présidée par M. Nazarbaev, Président du Kazakhstan. Les secrétaires exécutifs de la CEE et de la CESAP ont également participé à cette séance. Dans sa déclaration, le Président Nazarbaev a mentionné le programme SPECA et a souligné l'importance des questions de transport en transit pour son pays, étant donné que, de tous les pays du monde, c'était celui qui était le plus éloigné de la mer.

Dans son allocution, la Secrétaire exécutive de la CEE a rappelé que celle-ci avait une longue expérience en matière de facilitation du transport et du commerce sur le plan international grâce aux travaux normatifs qu'elle avait accomplis dans ces deux domaines. Elle a estimé que la mise en œuvre par les pays en développement sans littoral et de transit des résultats de ces travaux contribuerait beaucoup à améliorer leurs systèmes de transport en transit et à développer leur commerce international. Elle a offert de fournir, dans les limites des ressources réduites de la CEE, des conseils de politique générale et une assistance technique pour une telle mise en œuvre. Elle a également mentionné la contribution de la CEE à l'amélioration des systèmes de transport en transit de ses États membres sans littoral d'Asie centrale, dans le cadre du programme SPECA, et le projet du Compte des Nations Unies pour le développement concernant le renforcement des capacités de création de liaisons de transport entre l'Europe et l'Asie, qui devrait être exécuté en coopération avec la CESAP. Au nom de l'Union européenne, l'Ambassadeur d'Italie a encouragé les pays à adhérer à la Convention TIR et à la mettre en œuvre.

Dans le cadre de la Conférence, le secrétariat de la CEE a organisé une manifestation parallèle sur la facilitation du commerce et du transport.

Les résultats de la Conférence se trouvent dans la Déclaration d'Almaty et le Programme d'action d'Almaty¹. La Déclaration souligne notamment l'importance de la simplification, de la rationalisation et de la normalisation des procédures et des documents de transit, ainsi que de l'utilisation des technologies de l'information pour améliorer les systèmes de transit, et demande aux entités compétentes des Nations Unies et à d'autres organisations internationales, notamment les commissions régionales, d'apporter aux pays en développement sans littoral et de transit une assistance dans ces domaines conformément à leurs mandats respectifs.

Le Programme d'action d'Almaty souligne la nécessité de partenariats entre pays en développement sans littoral et de transit et les pays donateurs et les institutions financières internationales, ainsi que le secteur privé. Il recense également des domaines d'action prioritaires, notamment les questions de politique en matière de transit, le développement des infrastructures, le commerce international et la facilitation du commerce, et des mesures d'assistance internationale. Dans le cadre de chacune de ces priorités, il désigne un certain nombre de mesures précises à prendre par les divers acteurs concernés. En particulier, le Programme d'action demande aux pays en développement sans littoral et de transit d'adhérer aux accords internationaux pertinents sur le transport et de les appliquer. Il demande également aux organisations internationales de favoriser l'adhésion à ces instruments juridiques et leur mise en

¹ Document A/CONF.202/3 de l'Assemblée générale, «Rapport de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit et des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit», Organisation des Nations Unies, New York, 2003.

œuvre, d'organiser des séminaires de formation et de fournir une assistance technique à ces pays aux fins de cette mise en œuvre. Enfin, le Programme d'action mentionne une série d'activités à mener dans le prolongement de la Conférence, et invite notamment les commissions régionales à envisager de développer encore leurs programmes afin de soutenir les efforts que les pays en développement sans littoral et de transit accomplissent pour améliorer leurs systèmes de transport en transit. Il demande également l'organisation de réunions complémentaires sous-régionales et un examen de l'ensemble de la question par l'Assemblée générale. Par ailleurs, il prie le Secrétaire général de faire rapport à l'Assemblée générale sur la mise en œuvre du Programme d'action selon une périodicité qui sera déterminée par l'Assemblée générale.

Pour donner suite à la Conférence, la CEE pourrait, dans les limites de ses ressources actuelles, poursuivre ou entreprendre les activités suivantes:

- 1) Continuer à inciter les pays en développement sans littoral et de transit de la CEE à ratifier et à appliquer des instruments juridiques et normes internationaux sur les transports et le commerce;
- 2) Continuer, en coopération avec la CESAP, à promouvoir le programme SPECA et intensifier ses activités concernant la facilitation des transports et des franchissements de frontières;
- 3) Assurer la mise en œuvre efficace du projet inscrit au Compte des Nations Unies pour le développement concernant le renforcement des capacités de création de liaisons de transport internationales, notamment entre l'Europe et l'Asie en coopération avec la CESAP;
- 4) Fournir des conseils et une aide concernant les incidences de l'adhésion aux instruments juridiques de la CEE relatifs aux transports aux pays en développement sans littoral et de transit n'appartenant pas à la CEE, à leur demande, soit directement soit par l'intermédiaire d'autres commissions régionales des Nations Unies;
- 5) Participer à des activités de formation organisées par d'autres entités compétentes.

Sous réserve de la disponibilité de fonds supplémentaires, il serait possible d'élaborer et de mettre en œuvre d'autres programmes spéciaux destinés aux pays en développement sans littoral et de transit. Compte tenu de la Déclaration et du Programme d'action d'Almaty, le Comité des transports intérieurs souhaitera peut-être donner des directives au secrétariat à ce sujet, afin de poursuivre le processus engagé par à la Conférence. L'attention du Comité est attirée sur le fait que cette question sera également examinée lors de la session annuelle de la CEE.
